

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.



16 – 23 Septembre 2016

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A VENIR : TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE

Rapporteur : Madame DELMAS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22- 1

VU la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché présentés par Monsieur Jean-Michel HENRYOT,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Moissac de rénover son dispositif de vidéoprotection et étendre sa couverture à d'autres secteurs de son territoire.

CONSIDERANT que pour la mise en place de ce dispositif à la fois du nouveau centre de supervision (CSU) et des équipements terrains (32 caméras), il y a lieu de lancer une consultation

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET et VALLES),**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord cadre et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre avec le titulaire qui sera retenu après consultation par procédure adaptée compte tenu de la définition du besoin à satisfaire et au montant prévisionnel présentés.

Pour copie conforme

Moissac le 26 septembre 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :